

P-V DE LA REUNION DU 8 SEPTEMBRE 2015

REUNION DU COMITE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LES INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE FLEURUS-FARCIENNES.

Présents:

Madame Muriel GLAUDE, Responsable du Département Environnement Province du Hainaut et **Présidente du Comité.**

Représentants des Autorités provinciales:

Monsieur Antoine MOYART, Sécurité civile – Province de Namur

Représentants des Administrations fédérales:

Représentants des Administrations communales:

Monsieur Vincenzo CATALANO, Service Communication - Ville de FLEURUS

Madame Laurence CHAVALLE, Fonctionnaire PLANU – LES BONS VILLERS

Madame Angélique CRUCILLA, Responsable Communication – FARCIENNES

Monsieur Frédéric DEYONGHE, Conseiller en Environnement – AISEAU-PRESLES

Madame Dina LANSMAN, Fonctionnaire PLANU – CHATELET

Monsieur Xavier LEFEVRE, Fonctionnaire PLANU – AISEAU-PRESLES

Monsieur Stéphane NOEL, Fonctionnaire adjoint PLANU - CHATELET

Représentants du site nucléaire:

Monsieur Frédéric BEKAERT, Directeur général - STERIGENICS

Madame Sylvie BOODTS, Communication – IRE

Monsieur BRINGIERS Christian, Directeur général – STERIGENICS - FLEURUS

Monsieur Philippe DAMHAUT, Responsable de Site – ONDRAF – Site Fleurus

Monsieur Giuseppe RITACCIO, Senior Director of Regulatory Affairs – STERIGENICS – FLEURUS

Monsieur Jean-Michel VANDERHOFSTADT, Directeur Général – IRE

Monsieur Hughes VAN HUMBEECK, Adjoint Site Manager - ONDRAF – Site Fleurus

Représentants de la population:

Monsieur Gian-Carlo TOMASI, Riverain - FARCIENNES

Madame Christiane VASSART, Ligue des Familles – FLEURUS

Monsieur Pierre WYNS, Riverain -FLEURUS

Excusés:

Monsieur Philippe BARBIER, Conseiller communal – FLEURUS

Monsieur Luc BAUWIN, Echevin – SOMBREFFE

Madame Joséphine CAMMARATA, Echevine – FARCIENNES

Madame Elisabeth DECLEVE, Vie Féminine – FLEURUS

Madame Isabelle DELBAEN, Expert administratif – Province de Hainaut

Monsieur Marc FALISSE, Conseiller communal – FLEURUS

Monsieur Francis LORAND, Echevin - FLEURUS

Monsieur J.-P. MINON, Directeur Général de l'ONDRAF

Monsieur Thibaut NANIOT, Directeur Général - SOMBREFFE

Monsieur Rudy PERES, GALF – FLEURUS

Monsieur Albert SCHLEIPER, Président de l'Association Farciennes+

Monsieur Thomas WALGRAFFE, Directeur Général – TRANSRAD

Premier point:**Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 juin 2015**

Suite à l'envoi du procès-verbal provisoire, Madame BOODTS, Messieurs CATALANO et DAMHAUT ont fait quelques remarques. Elles ont été intégrées au procès-verbal envoyé avec la convocation. Il n'y a pas d'autre remarque, le procès-verbal est approuvé.

Deuxième point:**Présentation des activités de STERIGENICS S.A.**

Monsieur BEKAERT, Directeur général de STERIGENICS signale qu'il y a eu quelques changements au niveau de l'organisation. Il lui a été demandé de prendre la direction du site de VERVIERS et c'est Monsieur BRINGIERS qui prend la relève pour le site de FLEURUS. Monsieur RITACCIO, pour sa part, succède à Monsieur AESCHLIMANN comme Senior Director EHS/Affaires Réglementaires pour l'Europe et l'Asie

Monsieur BRINGIERS va faire une présentation assez détaillée des activités de STERIGENICS mais il signale qu'il n'est là que depuis un mois, il ne jongle donc pas encore avec tous les sujets.

Le site de STERIGENICS de FLEURUS fait partie du groupe américain STERIGENICS qui comprend 47 établissements situés dans 14 pays en Europe, Asie, Amérique du Nord et Amérique centrale.

Ici à FLEURUS, on s'occupe de la stérilisation des dispositifs médicaux, des produits pharmaceutiques, des matériels emballés, de la sécurité des produits alimentaires et commerciaux. Au sein du groupe, il y a également des laboratoires accrédités et certifiés ISO ainsi que des services de conseils.

On utilise trois technologies de stérilisation. En 2014, STERIGENICS INTERNATIONAL a fait l'acquisition de NORDION INC. Cette acquisition a créé la première et la seule société de stérilisation à intégration verticale au monde. Il y a désormais un recyclage complet des sources radioactives de cobalt au sein du groupe.

Monsieur BRINGIERS précise les différentes réglementations auxquelles STERIGENICS est soumise. Il y a l'arrêté royal du 20 juillet 2001 portant sur règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants, l'autorisation d'exploitation de l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire, la certification ISO 11137 pour la stérilisation Gamma, l'agrément AFSCA pour l'entreposage des produits alimentaires, l'autorisation CSS HGR 8945 Rev2 du Conseil Supérieur de la Santé régissant les irradiations des produits alimentaires en conformité avec la législation Européenne 1999/2/CE, les autorisations de l'Agence Fédérale des médicaments et des produits de santé pour irradier des médicaments humains et vétérinaires.

Nous sommes un établissement classé de classe II (A). Il y a des établissements de classe I, II(A) et III.

Nous sommes soumis à des contrôles de BelV et de l'AFCN.

Tout ceci veut donc bien dire que nous ne faisons pas ce que nous voulons.

La stérilisation va tuer les micro-organismes. Elle peut être réalisée principalement par 3 voies. Par ordre de préférence il y a :

- l'autoclave vapeur qui a l'inconvénient d'une haute température et d'altérer le goût des aliments,
- l'irradiation gamma ou beta qui a l'avantage de ne pas contaminer le produit et n'a pas d'impact sur l'environnement
- ETO avec l'inconvénient d'être un produit cancérigène et toxique, de créer des résidus et qui a donc un impact sur l'environnement

Il y a 4 catégories de rayonnement. Le rayonnement alpha qui sera arrêté par une simple feuille de papier, le rayonnement beta qui traversera la feuille de papier mais sera arrêté par une feuille d'aluminium, le rayonnement gamma qui traversera la feuille d'aluminium mais sera arrêté par le plomb et enfin le rayonnement neutronique qui traversera le plomb mais sera arrêté par le béton.

Monsieur BEKAERT ajoute qu'on demande de vérifier avant d'utiliser la technique la plus risquée que toutes les autres ont été essayées. La technique avec l'oxyde éthylène, c'est une stérilisation en surface alors que l'irradiation gamma, c'est une stérilisation en profondeur.

Pour l'irradiation gamma, les sources radioactives sont du Cobalt 60. Le rayonnement gamma est caractérisé par une pénétration profonde, sans élévation de température, ne laissant aucun résidu à l'intérieur du produit sans pour autant le rendre radioactif. Lors du processus de stérilisation, le rayonnement va tuer les micro-organismes (champignons, bactéries, virus, ...) à travers le produit et son emballage avec un très faible effet sur la température.

Il y a deux irradiateurs sur le site de FLEURUS mais ce n'est pas ce qui occupe le plus de place. Ce qui prend le plus de place, c'est principalement l'entreposage, il y a un magasin pour le médical, un pour le pharmaceutique et un pour l'alimentaire.

Monsieur BEKAERT ajoute qu'un certificat accompagne chaque source tout au long de sa vie et d'autre part, il n'y a pas de risque pour personnel, c'est un processus très sécurisé, c'est confiné et il y a une procédure précise et longue pour les opérations.

Monsieur BRINGIERS précise qu'on fait périodiquement des rechargements de cobalt car il perd la moitié de son activité après 5 ans.

Cela se fait à 5 m de profondeur dans une piscine, sous la surveillance de BelV et de l'AFCN.

En ce qui concerne les applications, on est spécialisé dans l'irradiation de matériel médical, chirurgical, pharmaceutique et d'équipements de laboratoire. On traite aussi des denrées alimentaires animales et humaines.

On a 70 % de traitement médical pour 30 % de traitement alimentaire.

Monsieur BEKAERT ajoute qu'ils ne produisent rien, ils traitent pour rendre stérile.

Parmi les produits traités citons pour les dispositifs médicaux: les aiguilles, les seringues, les tubes de sang, les cathéters, les poches pour liquides. On traite également les composants pour dialyse rénale et des composants pour laboratoire comme des filtres, des sacs, des pipettes,...

Citons encore la décontamination de liquides (sprays nasaux, eaux de rafraîchissement) et la décontamination de produits cosmétiques (produits pour le corps, savons).

On a également une unité qui permet le traitement de produits surgelés (sérum, aliments).

Monsieur NOEL voudrait connaître la périodicité du rechargement pour le cobalt.

Monsieur BEKAERT signale qu'en principe on recharge tous les ans mais cela dépend de l'activité. Sur le site de FLEURUS, l'activité avait un peu diminué, on avait rechargé en 2012 et on l'a refait début 2015.

Madame VASSART pense que ce traitement doit avoir un impact sur le coût des produits pour les consommateurs.

Monsieur BEKAERT l'admet mais le prix est proportionnel à la dose et pour les produits alimentaires, la dose est très faible. Par contre, elle est plus forte pour les produits pharmaceutiques ou médicaux qui doivent être stériles.

Monsieur CATALANO voudrait savoir s'il y a un dispositif pour la protection des travailleurs.

Monsieur BEKAERT précise qu'il y a des gammamètres qui fonctionnent en continu et les opérateurs ont des dosimètres en permanence. Le bon fonctionnement de ces détecteurs est régulièrement contrôlé.

Troisième point:**Dernières nouvelles des entreprises: projets, incidents,...**

Pour l'I.R.E., Monsieur VANDERHOFSTADT signale qu'ils ont recruté 26 personnes cette année. Cette croissance de l'emploi supérieure à 10% est dans la continuité de ce qui s'est passé les années précédentes. En tout, on est maintenant à 220 - 230 personnes si l'on inclut les sous-traitants qui travaillent temps plein sur le site pour l'IRE. (Quand il est arrivé sur le site il y a 6 ans, il y avait 106 personnes sur le pay-roll de l'IRE plus une quinzaine de sous-traitants. Le personnel a donc pratiquement doublé depuis.)

L'I.R.E. lance aussi un nouveau produit pharmaceutique qui sera mis sur le marché au dernier trimestre de cette année (Générateur ^{68}Ga), c'est un produit innovant pour le diagnostic, très prometteur pour les avantages cliniques qu'il présente. Ce médicament est principalement destiné à la détection précoce des tumeurs cancéreuses (tumeurs neuroendocrines – c'est-à-dire qui sécrètent des hormones - cancer de la prostate, cancer du sein, etc ...).

Monsieur VANDERHOFSTADT propose de faire une présentation de ce que l'I.R.E. fait dans le domaine médical et pharmaceutique lors de la prochaine réunion.

Il signale également qu'ils ont fait l'acquisition de locaux d'I.B.A. sur le site de Fleurus, où les productions de ce nouveau produit vont être réalisées.

Il n'y a pas eu d'incident INES 1 ou plus depuis la dernière réunion. Il y a eu deux anomalies INES 0 qui ont été signalées par mail aux membres du comité. Il s'agissait d'un incident lié à une pompe défectueuse et l'autre, c'est une erreur humaine lors de l'envoi de colis.

Pour ONDRAF – Site Fleurus, Monsieur DAMHAUT précise qu'il n'y a pas eu d'incident, ni d'accident depuis la dernière réunion.

Il y a une équipe d'une dizaine de personnes sur le site et on sous-traite à TRACTEBEL la réalisation des études pour la constitution du dossier de demande de démantèlement. Cela a commencé début juillet. Il y a environ 14 personnes qui vont suivre le dossier jusqu'à l'obtention de l'autorisation de démantèlement et aussi pendant toute la durée de la réalisation du démantèlement.

D'autre part, via des marchés publics, nous allons commencer les opérations d'assainissement de la production de strontium 90 d'ici quelques semaines pour commencer d'ici fin d'année à sortir du matériel. C'est une équipe de 4 personnes et début 2016, c'est une quinzaine de personnes qui viendront pour les opérations d'assainissement de toutes les autres zones.

On continue également à évacuer les déchets vers le site de BELGOPROCESS.

D'autre part, l'ONDRAF a décidé de publier tous les 6 mois une revue, une version papier et une version pdf. Pour la version pdf, il a été demandé de l'envoyer à tous les membres du comité.

Il semble que, si la version papier est bien parvenue à certaines personnes, Monsieur CATALANO l'ayant reçue, la version pdf par mail n'ait pas été envoyée. Monsieur DAMHAUT va envoyer le document aux membres du Comité d'accompagnement et voir comment à l'avenir, on peut s'assurer de sa diffusion.

Monsieur CATALANO voudrait savoir ce qu'il en est des procédures par rapport aux anciens propriétaires.

Monsieur DAMHAUT précise qu'il y a deux actions en cours. Une au civil qui a été jugée par le tribunal cette année en faveur de la curatelle. La société précédente a été condamnée à payer une certaine somme et elle est en appel. Pour la deuxième il y a eu des investigations et de nouvelles investigations ont été demandées.

Pour STERIGENICS, il n'y a rien de spécial à signaler.

Quatrième point:

Divers

Madame VASSART signale que Madame COSSE va être remplacée, la personne qui sera désignée doit recevoir l'autorisation du collège communal. Elle prendra ensuite contact avec Madame GLAUDE.

Pour rappel, la prochaine réunion est fixée au mardi **8 décembre 2015 à 18 heures dans les locaux de l'Administration communale de FLEURUS.**